

**Délibération n°2023-02-01b1****Annule et remplace n°2023-02-01b****Réf. Nomenclature « Actes » : 7.1.2**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Examen et vote des comptes administratifs 2022

### Budget annexe « déchets ménagers et assimilés »

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	60
Pouvoirs	17
Votants	77

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 29 mars 2023 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

**Christophe Tur** est nommé secrétaire de séance.

#### Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Aubessard Anne-Marie	à	Pierre Coutaud	Magrit Gilles	à	Jean-Marc Michelon
Badia Maryse	à	Gilles Barbe	Parrain Céline	à	Jean-Marc Sauviat
Beaumont Didier	à	Franck Rebuzzi	Pelat Philippe	à	Michèle Valibus
Briquet Isabelle	à	Daniel Delpy	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Calla Tony	à	Tony Cornelissen	Ratelade François	à	Marilou Padilla-Ratelade
Delbègue Jean-Pierre	à	Barbara Vimont	Ribeiro Sophie	à	Mady Junisson
Delibit Sandra	à	Christophe Arfeuillère	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Gantheil Robert	à	Stéphanie Gautier	Magrit Gilles	à	Jean-Marc Michelon
Granet Henri	à	Marc Bujon			

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Bézanger Joël ; Bodin Jean-Marc ; Bredèche Robert (représenté) ; Brindel Stéphane (représenté) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëticia ; Cronnier Pierrick ; Devallière Sébastien ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy (représenté) ; Galland Baptiste ; Gruat Xavier ; Jabiol Monique (représentée) ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Lacrocq Michel ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Miermont Dominique ; Montigny Pascal ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Pannetier Martine ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Sarfati Laurent (représenté) ; Saugeras Michel (représenté).

*Pour l'adoption des comptes administratifs, l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le président peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. Philippe Roche est désigné président de séance.*

*Pierre Chevalier, président, ne participe pas au vote et n'est pas présent en salle.*

Le vice-président en charge des finances présente le compte administratif 2022.

Les résultats du compte administratif et du compte de gestion sont les suivants :

**FONCTIONNEMENT**

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
	Report 2021	- 673 006,15 €	
		+	+
CA	Réalisé	4 413 774,13 €	4 749 471,01 €
	=	=	=
<b>Total section de fonctionnement</b>		<b>5 086 780,28 €</b>	<b>4 749 471,01 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement cumulé pour l'exercice 2022</b>			<b>- 337 309,27 €</b>

**INVESTISSEMENT**

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
	Report 2021		506 808,20 €
		+	+
CA	Réalisé	621 062,99 €	452 922,18 €
<b>Total section d'investissement</b>		<b>621 062,99 €</b>	<b>959 730,38 €</b>
<b>Résultat d'investissement cumulé exercice 2022</b>			<b>+ 338 667,39 €</b>

Ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion établi par Madame la Trésorière d'Ussel, comptable public de la communauté de communes.

- **État des restes à réaliser en section d'investissement**

Solde des restes à réaliser	
	Montant
Dépenses	158 968,20 €
Recettes	24 060,94 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 134 907,26 €</b>

- **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022	
A) Résultat de l'exercice 2022	- 335 696,88 €
B) Résultat antérieurs reportés	- 673 006,15 €
<b>C) Résultat à affecter</b>	<b>- 337 309,27 €</b>
D) Solde d'exécution d'investissement Excédent d'investissement de l'exercice 2022	+ 338 667,39 €
E) Solde des restes à réaliser d'investissement 2022 Besoin de financement Excédent de financement	134 907,26 € 0,00 €
<b>F) Besoin de financement total (D + E)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>AFFECTATION DU RESULTATS (C)</b>	<b>0,00 €</b>
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement	0,00 €
2) Report en fonctionnement R 002	0,00 €

**Délibération n°2023-02-01b1**

Envoyé en préfecture le 17/04/2023  
 Reçu en préfecture le 17/04/2023  
 Publié le  
 ID : 019-200066744-20230406-20230201B1-DE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE**, à la majorité, le compte de gestion du budget annexe « Déchets ménagers et assimilés » 2022 dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif ;

A la majorité	
Votants	77
Pour	76
Contre	1
Abstention	0

- **APPROUVE**, à la majorité, le compte administratif du budget annexe « Déchets ménagers et assimilés » pour l'exercice 2022 ;

A la majorité	
Votants	77
Pour	71
Contre	5
Abstention	1

- **APPROUVE**, à la majorité, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

A la majorité	
Votants	77
Pour	73
Contre	0
Abstention	4

Pour extrait conforme,

**Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,**


**À Ussel, le 6 avril 2023**

Le président,  
Pierre Chevalier



# Délibération n°2023-02-01b1



Envoyé en préfecture le 17/04/2023 2023 -  
Reçu en préfecture le 17/04/2023  
Publié le   
ID : 019-200066744-20230406-20230201B1-DE